

« Pour Saint CYR, un nouvel élan » D. OLIVIER & A. PATOULLARD

➤ Les orientations budgétaires de la commune : notre position

- Le Code général des collectivités territoriales impose aux maires d'organiser, dans un délai maximum de 2 mois avant le vote des budgets primitifs, un **débat d'orientations budgétaires (DOB)** destiné à éclairer le conseil municipal sur le contexte et les impacts du vote de ces budgets (cf le récent décret N° 2016-841 du 24/06/2016 - voir ici le lien <https://goo.gl/Hxymjn> vers son article 1 relatif aux communes) .
- A l'ordre du jour de la réunion du conseil du 14/11/2017 figurait donc ce débat d'orientations budgétaires, qui s'appuyait sur un document diffusé au préalable aux conseillers municipaux, accessible par le lien : <https://goo.gl/AePAzr>
- Si ce document de 53 pages est clair et bien fait sur de nombreux aspects, et si nous approuvons certaines des orientations (maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel), nous avons regretté de ne pas disposer d'une **véritable prospective budgétaire** à moyen terme.
- En effet, si le rapport contient de très nombreuses informations sur les emprunts actuellement souscrits ou garantis par la commune (la moitié des pages du document !), et s'il fournit des indications **qualitatives** sur les programmes pluriannuels d'investissement envisagés, **l'absence de prévisions chiffrées sur la plupart de ces investissements** ne permet pas une **analyse des flux financiers**, et en particulier des ressources disponibles pour ces investissements (autofinancement ou emprunts nouveaux)
- Nous avons signalé que des communes de la taille de St CYR disposent d'outils d'analyse financière qui permettent une réelle prospective budgétaire : il nous a été répondu que la commune a bien de tels outils de travail sur 3 ans : dommage que les conseillers municipaux ne puissent en profiter !
- Pour le financement de **logements sociaux**, que nous soutenons sans réserve, la commune a apporté sa **garantie sur des emprunts** souscrits par les bailleurs sociaux pour un en-cours total de **12,8 millions d'Euros** : nous avons attiré l'attention du conseil sur les **risques financiers** que pourrait créer la politique du gouvernement à l'égard de ces bailleurs sociaux. En effet, si le Parlement vote les mesures visant les offices HLM (baisse des loyers perçus de 50 à 60€ /mois), 40% des bailleurs sociaux en France pourraient se voir confrontés à moyen terme à de réelles difficultés financières.
- Enfin, concernant les **dépenses de personnel**, le **taux d'absentéisme** fourni dans le rapport : 9,6% pour l'ensemble du personnel, dont **11,2%** pour les personnels titulaires, nous paraît encore très élevé, même si des progrès ont été faits depuis quelques années : nous avons souhaité disposer d'une analyse plus fine pour connaître l'impact d'éventuelles maladies longue durée.

➤ Les services de l'eau potable et de l'assainissement : transfert à l'agglomération Sud Ste Baume

- La loi « NOTRe » impose aux 9 communes de l'agglomération Sud Ste Baume (CASSB) de transférer à celle-ci leur compétence sur les **services d'eau potable et d'assainissement** au plus tard en **2020**.
- Lors de la réunion du 9/10/2017, F. BERNHARD, président de la CASSB a fait voter par son conseil un transfert anticipé au **1^{er} Janvier 2019**. Le maire de BANDOL, seul à intervenir, a demandé que la date de 2020 soit maintenue, pour permettre à sa commune de procéder à l'étude des impacts de ce transfert : la seule justification de cette anticipation qui lui a été donnée par F. BERNHARD a été que le Préfet le lui avait demandé !!! Un peu court et étonnant ...
- Le maire de St CYR a donc proposé à son conseil le 14 Novembre de voter le transfert en 2019. Nous avons attiré l'attention sur les conséquences importantes et très complexes de ce transfert : la situation des 9 communes est très variable, tant au plan de l'organisation des services (régies ou délégations) que des tarifs, (voir schéma de la situation 2013 : <https://goo.gl/wgGSLs>). Des études approfondies seront nécessaires, et la CASSB peut les entreprendre sans attendre le transfert.
- Nous nous sommes donc abstenus, en demandant que la **Commission consultative des services publics locaux** de la CASSB soit associée à ces études.

➤ Le « Pôle d'échanges multimodal (PEM) » quartier Pradeaux-Gare ? suite...et fin ?

- Dans notre précédente tribune (CM du 29/06/17), nous évoquions le dossier de **l'aménagement du quartier « Pradeaux - Gare »** avec un « Pôle d'échanges multimodal »(PEM) : nous considérons qu'un tel PEM est un investissement essentiel pour l'avenir de la commune, mais pas situé là où la mairie l'envisage.
- Le rapport « DOB » évoqué ci-dessus détaille un certain nombre d'investissements, mais **ne dit pas un mot sur ce projet d'aménagement** : faut-il déjà l'enterrer ? est-il reporté au prochain mandat ? Nous avons rappelé l'importance que nous attachons à ce projet, mais en demandant que soit étudiée une option de déplacement de la gare, entre la bretelle d'autoroute et Aqualand.
- Alain PATOULLARD a participé le 8 Novembre à une réunion de présentation/discussion dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale (**SCoT**) « **Provence-Méditerranée** ». Dommage que le SCoT ne soit pas prescriptif : les PLU des communes ont seulement à être cohérents avec celui-ci ; le SCoT Provence Med.en vigueur suggère que la gare de St CYR pourrait « *en concertation étroite avec la commune, être relocalisée au droit des voies ferrées d'évitement actuelles* » Manifestement, depuis 2009, les parties concernées n'ont pas trouvé le temps de se concerter !